

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **LUNDI 22 JANVIER 2024**

DÉLIBÉRATION Nº2024-011

77 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-

52 neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en

Conseillers en exercice :

Présents :

Absents excusés :

Pouvoirs: Votants:

14 séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren 63

11 à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16 janvier 2024, sous la Présidence de Madame Céline

CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Christian RISS, M. René PELISSIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs:

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à M. Christophe VIDAL

M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT

MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE

M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET

M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG

M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 2 6 JAN. 2024 conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 2 6 JAN. 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET:

EXTENSION DU BATIMENT DE L'ENTREPRISE UNIPLANEZE -AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR: Monsieur Bernard MAURY

Considérant le projet de territoire 2021-2026 adopté par délibération N°2021-146 du Conseil communautaire du 30 juin 2021, et plus particulièrement la fiche projet n° 84 « Favoriser le développement de l'entreprise UNIPLANEZE » ;

Vu les délibérations n°2022-202 du Conseil communautaire en date du 04 juillet 2022 et n°2022-219 du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2022 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et le développement de l'entreprise UNIPLANEZE;

Considérant les travaux en plus-value et moins-value sur les lots n°1, 2, 2bis, 3, 3bis, 4, 8 et 10 tels que décrits ci-dessous ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L.2194-1;

Considérant les propositions suivantes d'avenants :

Lot n°1 « Terrassement-VRD-espaces verts », avec l'Entreprise MARQUET :

Travaux en moins-value :

Adaptation des prestations de voieries

Moins-value de 1 988.20 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°1 « VRD-espaces verts », avec l'Entreprise MARQUET pour un montant de 377 240.79 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°1, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 375 252.59 € HT ;

Lot n°2 « Gros-œuvre - Maçonnerie », avec l'Entreprise MATHIEU :

Travaux en plus-value :

Modification des prestations sur le mur coupe-feu - Mise en place de banquettes de protection en inox

Plus-value de 9 496.75 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°2 « Gros-œuvre - Maçonnerie », avec l'Entreprise MATHIEU pour un montant de 550 120.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°2, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 559 616.75 € HT ;

Lot n°2bis « Dallage industriel », avec l'Entreprise SOREDAL Auvergne :

Travaux en moins-value :

Suppression du dallage béton extérieur

Moins-value de 25 778.16 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°2bis « Dallage industriel », avec l'Entreprise SOREDAL Auvergne pour un montant de 190 000.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°2bis, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 164 221.84 € HT ;

Lot n°3 « Charpente métallique », avec l'Entreprise CMF Structures :

Travaux en moins-value :

Suppression de la tranche optionnelle et modification de prestations

Moins-value de 475.00 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°3 « Charpente métallique », avec l'Entreprise CMF Structures pour un montant de 411 850.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°3, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 411 375.00 € HT ;

Lot n°3bis « Couverture étanchéité -bardage », avec l'Entreprise CMF Structures :

Travaux en plus-value :

Mise en place d'un dispositif d'ouverture des évacuations d'air (grilles à ventelles)

Plus-value de 8 500.00 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°3bis « Couverture étanchéité-bardage », avec l'Entreprise CMF Structures pour un montant de 458 400.90 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°3bis, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 466 900.90 € HT ;

Lot nº4 « Isolation – Portes et châssis vitrés », avec l'Entreprise PI INSTALL : Travaux en moins-value :

Modifications de prestations conformément aux devis joints au présent avenant Moins-value de 601.41 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°4 « Isolation – Portes et châssis vitrés », avec l'Entreprise PI INSTALL pour un montant de 645 000.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°4, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 644 398,59 € HT ;

Lot n°8 « Serrurerie-Métallerie-portes coupe-feu », avec l'Entreprise GIROUD : Travaux en moins-value :

Modifications de prestations conformément aux devis joints au présent avenant Moins-value de 13 236.00 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°8 « Serrurerie-Métallerie-Portes coupe-feu », avec l'Entreprise GIROUD pour un montant de 136 992.00 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°8, tel qu'annexé à la délibération ;

Vu le nouveau montant du marché porté à 123 756.00 € HT ;

Lot n°10 « Revêtement de sols résine », avec l'Entreprise Batirésine :

Travaux en moins-value :

Suppression du traitement des banquettes en résine

Moins-value de 5 698.93 € H.T.

Vu la signature du marché du lot n°10 « Revêtement de sol résine », avec l'Entreprise Batiresine pour un montant de 29 542.73 € HT ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°10, tel qu'annexé à la délibération ;

Considérant qu'avec l'ensemble de ces avenants, représentant une moins-value de 29 780.95 € H.T., le coût total des travaux connu à ce jour s'élève à 3 267 462.53 € H.T. (3 920 955.04 € TTC);

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir

- → APPROUVE les avenants aux marchés de travaux pour l'extension du bâtiment de l'entreprise UNIPLANEZE, en plus et moins-values aux lots n°1, 2, 2bis, 3, 3bis, 4, 8 et 10 avec les entreprises ci-dessus désignées aux montants susvisés ;
- AUTORISE Madame le Président à signer lesdits avenants.

POUR: 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente:

La secrétaire de séance,

Céline CHARRIAUD

Marine NEGRE

AVENANT Nº1 AU MARCHE DU 05/08/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises - 1 rue des Crozes - ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

MARQUET S.A.S.

1 rue de la Florizane

15100 SAINT-FLOUR

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour - lot 01 : Terrassement - VRD - Aménagements de surface - Espaces verts

- n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 août 2022
- n Date de l'ordre de service n°1 : 02 septembre 2022
- n Montant initial du marché :
- Marché de base :

Montant HT = 368 968,79 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC = 442 762.55 €

Tranche optionnelle :

Montant HT = 8 272.00 €

Taux de la TVA: 20 % Montant TFC = 9 926.40 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV poste 6.1.1.4 : 542.50€
- MV poste 6.3.1.1 : 3518.50€
- PV poste 6.3.1.5 : $478\text{m}^2 \times 16.60\text{E} = 7934.80\text{E}$

MOV 6 2 2 1 - 5115 00G	
 MV poste 6.3.2.1 : 5115,00€ MV poste 6.6.2 : 747,00€ 	
Soit 1.988,20€ HT de moins-value.	
n Incidence financière de l'avenant :	
Le montant du marché est modifié ainsi :	
Montant HT de l'avenant n° 1 = - 1 988,20 0	ϵ
Taux de la TVA : 20 %	
Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 2 385,84	4 €
n Nouveau montant du marché – solution d	le base:
Montant HT = 366 980,59 €	
Taux de la TVA : 20 %	
Montant TTC = 440 376,71 €	
Diminution par rapport au marché de base i	initial : 0,54 %
L'ensemble des conditions particulières de l'entreprise MARQUET S.A.S. le 02/09/20	l'acte d'engagement signé le 05/08/2023 et notifié à 023 est étendu au présent avenant n° 1.
	Fait à Saint-Flour, le En deux exemplaires
SAINT-FLOUR Communauté	L'ENTREPRISE MARQUET S.A.S.
La Présidente	
Céline CHARRIAUD	

Je soussigné,	représentant
l'entreprise cer	tifie avoir reçu la notification de l'avenant nº 1
au marché de travaux relatif à la créatio	n de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise
UNIPLANEZE à Saint-Flour - lot 01 : Terra	ssement - VRD - Aménagements de surface -
Espaces verts.	
	Fait à
	le

Cachet et signature

AVENANT N°1 AU MARCHE DU 05/08/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SAS MATHIEU

ZA de la Baysse

48120 SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 02 : Gros-Œuvre - Maçonnerie

- n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 août 2022
- n Date de l'ordre de service n°1 : 02 septembre 2022
- n Montant initial du marché :
- Marché de base :

Montant HT = 543 000,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 651 600,00 €

Tranche optionnelle :

Montant HT = 7 120,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 8 544.00 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- PV murs coupe-feu: 15.233,00€ HT (voir détails en annexe)
- MV sur poste 5.2.2.1 : 86.25m² x 85,00€ = 7.331,25€
- MV sur poste 5.8.1 : 1U x 850,00€ = 850,00€
- MV sur poste 5.8.2 : 1.100,00€

- MV sur poste 5.9.3 : 1.000,00€
- MV sur poste 5.9.4 : 1.000,00€
- MV sur poste 5.9.5 : 6.860,00€
- MV sur poste 5.10.1.1 : 49.720,00€
- MV sur poste 5.10.1.2 : 24.000,00€
- PV banquettes inox: 86.125,00€ (voir devis en annexe, avec les 2 moins-values des postes 5.10.1.1 et 5.10.1.2)

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = 9 496,75 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = 11 396,10 €

n Nouveau montant du marché de base :

Montant HT = 552 496,75 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 662 996,10 €

Augmentation par rapport au marché initial: 1,75 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/08/2023 et notifié à l'entreprise SAS MATHIEU le 02/09/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

L'ENTREPRISE SAS MATHIEU

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Je	soussigné,		représentant
l'er	treprise	, certifie avoir reçu la notification de l'ave	enant n° 1 au
mai	rché de travau	x relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNI	PLANEZE à
Sai	nt-Flour – lot (02 : Gros-Œuvre – Maçonnerie.	
		Fait à	
		le	

Cachet et signature

AVENANT N°1 AU MARCHE DU 05/10/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SOREDAL AUVERGNE
5 rue Jacques Mailhot – ZAC des Gravanches
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 02bis : Dallage industriel

- Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 octobre 2022
- n Date de l'ordre de service n°1 : 10 novembre 2022
- n Montant initial du marché :
- Marché de base :
 Montant HT = 190 000.00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 228 000,00 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

MV sur poste trottoirs : 6.525,00€

MV sur poste aires de mise à quai : 14.956,80€

Soit une moins-value de 21.481,80€ HT.

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant nº 1 = - 21 481,80 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 25 778,16 €

n Nouveau montant du marché :

Montant HT = 168 518,20 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 202 221,84 €

Diminution par rapport au marché initial: 11,31 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/10/2023 et notifié à l'entreprise SOREDAL AUVERGNE le 10/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le ... 30. Lu. 19 83 En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

L'ENTREPRISE SOREDAL AUVERGNE.

La Présidente

Céline CHARRIAUD

SOREDAL AUVERGNE

5. Rue Jacques Mailhot
ZAC des Gravanches
63 100 CLERMONT-FERRAND
SMET 153 515 663 33641 - NACE 41990
FM. 04 73 16 10 10 - Fax 04 73 16 10 11

Je soussigné, Nicolos FAVRE , représentant l'entreprise So.REDAL. AUVERGNE , certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 02bis : Dallage industriel.

Fait à Cleament: Fol

Cachet et signature

SOREDAL AU SAGNE
5, Rue Jacque Maurot
ZAC des Crand Enes
63100 CLEP COTT FERRAND
SAS BUSINES COOL EURO
6L 04 73 16 10 11

AVENANT N°1 AU MARCHE DU 05/08/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SAS CMF STRUCTURES

ZA la Prade

15500 MASSIAC

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 03 : Charpente métallique

- n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 05 août 2022
- n Date de l'ordre de service n°1 : 02 septembre 2022
- n Montant initial du marché :
 - Marché de base :

Montant HT = 410 000,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 492 000,00 €

Tranche optionnelle :

Montant HT = 1 850,00 €

Taux de la TVA : 20 % Montant TTC = 2 220,00 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV tranche optionnelle : 1.850,00€ HT

 PV reprises et déplacements chevêtres CTA conditionnement : 1.375,00€ HT (voir devis en annexe)

Soit une moins-value de 475,00€ HT.

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 475,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 570,00 €

n Nouveau montant total du marché du marché : (TF + TO)

Montant HT = 411 375,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 493 650,00 €

Diminution par rapport au marché initial: 0,12 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/08/2023 et notifié à l'entreprise SAS CMF STRUCTURES le 02/09/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le . f. . 19... 2013. En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

L'ENTREPRISE SAS CMF STRUCTURES

ACS A-FRAL - Sive ANY 228 KIN COUNT - ANY 22112

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Je soussigné, Poul ARD Schoolier, représentant l'entreprise CHF Structures, certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 03 : Charpente métallique.

Fait à Meldiec

le 7.12.2013

Cachet et signature

Fax 04 71 23 09 3

ACE Aurisa - See his 100 and 100 of APE 25112

TS2



www.cmf-structures.com

mercredi 30 août 2023

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

A l'attention de J-F VEDRINES

ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR

2: 0471237636

☐: jf.vedrines@saintflourco.fr

DEVIS n° sb22-06-05

DESIGNATION DES TRAVAUX P.U. Prix H.T. QTE REMPLACEMENT ET MODIFICATION SUPPORT CTA TS2.1 Remplacement Support CTA Ens 1.00 525.00 € 525.00 € Remplacement de deux barre UPN160 support CTA Tordu pendant le chantier TS2.2 Modification Support CTA 850.00 € 850.00 € Ens 1.00 *Modification pour déplacement support CTA 'Refabrication et mise en place d'un appuis pour reprendre le support CTA Conditions de palement : Délais : Montant Total H.T. 1 375.00 € Règlement à réception de facture A définir T.V.A. 20.00% 275.00 € Montant T.T.C. 1 650.00 €

AVENANT N°1 AU MARCHE DU 17/10/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SAS CMF STRUCTURES

ZA la Prade

15500 MASSIAC

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 03bis : Couverture Etanchéité - Bardage

- n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 17 octobre 2022
- n Date de l'ordre de service n°1 : 10 novembre 2022
- n Montant initial du marché:
- Marché de base :

Montant HT = 458 400,90 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 550 081,08 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail du devis n° sb22-06-05 du 23/11/2023 joint au présent avenant

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = 8 500,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = 10 200,00 €

n Nouveau montant du marché:

Montant HT = 466 900,90 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 560 281.08 €

Augmentation par rapport au marché initial: 1,85 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 17/10/2023 et notifié à l'entreprise SAS CMF STRUCTURES le 10/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le . F. 18-2013 En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

L'ENTREPRISE SAS CMF STRUCTURES

TO SASSIAN TO SA SON AND SAILS

Céline CHARRIAUD

Je soussigné, Dall ARD Soboliem, représentant l'entreprise CHF. Chiudre Les , certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 03bis : Couverture Etanchéité – Bardage.

Cachet et signature



www.cmf-structures.com

jeudi 23 novembre 2023

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

A l'attention de J-F VEDRINES

ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR

2: 0471237636

☐: if.vedrines@saintflourco.fr

DEVIS n° sb22-06-05

TS3

1 DESIGNATION DES TRAVAUX	n	U	QTE	P.U.	Prix H.T.
ASSERVISSEMENT DES AMENEES D'AIR					
TS3. ASSERVISSEMENT DES AMENEES D'AIR *Fourniture et mise en place d'une armoire de comm en liaison avec l'armoire des exutoire pour ouverture à distance Compris modules anti retour. Mombre d'amenée d'air a piloter : 7 unités Organe de refermeture manuel non compris	ande CO2 bizone des amenées d'air	Ens	1.00	8 500.00 €	8 500.00 €
	<u>élais :</u> définir	T.V	ontant Total H /.A. ontant T.T.C.	.T. 20.00%	8 500.00 € 1 700.00 € 10 200.00 €

AVENANT N°1 AU MARCHE DU 05/10/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

PI INSTALL 14 rue des Serves 01340 MONTREVEL EN BRESSE

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 04 : Isolation – Portes et châssis vitrés

- n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 5 octobre 2022
- n Date de l'ordre de service n°1: 14 novembre 2022
- n Montant initial du marché :
- Marché de base : Montant HT = 645 000,00 €

Taux de la TVA : 20 % Montant TTC = 774 000,00 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail du devis n° 23SB006 A du 25/09/2023 joint au présent avenant

Il Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant nº 1 = - 601,41 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 721,69 €

.. Nouveau montant du marché :

Montant HT = 644 398,59 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 773 278,31 €

Diminution par rapport au marché initial: 0,09 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 05/10/2023 et notifié à l'entreprise PI INSTALL le 14/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

Fait à Saint-Flour, le ...5/12/2023 En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

L'ENTREPRISE PI INSTALL

TE Pi Install

des Serves - CASAN MORRALE EN EN

Tel 04 74 15 61 23 Fall and 15

Fait à .. Mantonvelle Brenze

le 5/12/7023

Cachet et signature

H and Market State State

501 39 216 316 00024 - API 4329 A

AVENANT N°1 AU MARCHE DU 17/10/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

METALLERIE GIROUD SAS BP 22 – 1637 Luponnas 01540 VONNAS

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 08 : Serrurerie Métallerie - Portes coupe-feu

- Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 17 octobre 2022
- n Date de l'ordre de service n°1 : 14 novembre 2022
- m Montant initial du marché :
- Marché de base : Montant HT = 136 992,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 164 390,40 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV chapitre 2: 8.095,00€
- MV poste 3.5.3 : 6.013,00€
- MV devis en annexe du 28/09 : 19.722,00€
- PV grilles à ventelles devis en annexe du 14/03 : 20.594,00€

Soit une moins-value de 13.236,00€ HT.

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 13 236,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 15 883,20 €

n Nouveau montant du marché :

Montant HT = 123 756,00 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 148 507,20 €

Diminution par rapport au marché initial: 9,66 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 17/10/2023 et notifié à l'entreprise METALLERIE GIROUD SAS le 14/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

> Fait à Saint-Flour, le En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

L'ENTREPRISE METALLÉRIÉ GIROUD SAS

La Présidente

GIROUD S.A.S. Métaller/e 01540/VQNNAS Tél. 04 74 50 03 45 Fax 04 74 50 09 34 Siret 489 360 826 00015

Céline CHARRIAUD

Fait à Jonnes.....

10 J. 11212023

Cachet et signature

GIROUD S.A.S. Motellerie 01540 VOTVNAS TGI. 04 74 50 03 45 Fax 04 74 50 09 34 Siret 489 380 828 00016

AVENANT N°1 AU MARCHE DU 17/10/2022

Identification du maître d'ouvrage

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Communauté de communes située Village d'entreprises – 1 rue des Crozes – ZA du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR (15100), identifiée sous le numéro de SIRET 20006666000016.

Identification du titulaire du marché

SARL BATIRESINE

34 rue des Vignes

45450 DONNERY

Objet du marché

Création de l'unité agro-alimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour – lot 10 : Revêtement de sols résine

- n Date de la notification du marché suivant Acte d'engagement : 17 octobre 2022
- n Date de l'ordre de service n°1 : 14 novembre 2022
- n Montant initial du marché:
- Marché de base :

Montant HT = 29 542,73 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 35 451.28 €

Exposé de l'avenant

n Modifications introduites par le présent avenant :

Selon détail ci-dessous des travaux en plus et des travaux en moins liés au marché de base :

- MV poste 3.1.1.2 : 362.25€
- MV poste 3.2.1 : 140,98€
- MV poste 3.2.2 : 5.195,70€

Soit une moins-value de 5.698,93€.

n Incidence financière de l'avenant :

Le montant du marché est modifié ainsi :

Montant HT de l'avenant n° 1 = - 5 698,93 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC de l'avenant n° 1 = - 6 838,72 €

n Nouveau montant du marché :

Montant HT = 23 843.80 €

Taux de la TVA: 20 %

Montant TTC = 28 612,56 €

Diminution par rapport au marché initial: 19,29 %

L'ensemble des conditions particulières de l'acte d'engagement signé le 17/10/2023 et notifié à l'entreprise BATIRESINE le 14/11/2023 est étendu au présent avenant n° 1.

> Fait à Saint-Flour, le 11.01.2024 En deux exemplaires

SAINT-FLOUR Communauté

L'ENTREPRISE SARL BATIRESINE

La Présidente

BATIRESINE 34 rue des Vignes 45450 DONNERY Tel. 08 49 68 09 63 Siret : 510 688 393 00514

Céline CHARRIAUD

Je soussigné, BOUSSIKHANI Said, représentant l'entreprise BATIRESINE certifie avoir reçu la notification de l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la création de l'unité agroalimentaire de l'entreprise UNIPLANEZE à Saint-Flour - lot 10 : Revêtement de sols résine.

Fait à DONNERY

Le 11/01/2024

Cachet et signature

BATIRESINE

34 rue dos Vignes 45450 DONNERY Tel. 06 49 68 08 63 Siret: 510 686 393 00014